

C'est bien meilleur le matin
15 mai 2012

8H35 - Dick Howard, professeur de philosophie politique à la Stony Brook University, dans l'État de New York

Suggestion de présentation

On va maintenant faire un tour du côté de New-York pour parler de politique américaine en compagnie du professeur de philosophie politique à la Stony Brook University, Dick Howard...

Bonjour M. Howard!

- 1) Un personnage particulier s'est retiré en début de semaine de la course à l'investiture républicaine : Ron Paul, le libertarien, ne fera plus concurrence à Mitt Romney. M. Howard, selon vous Ron Paul illustre-t-il une contradiction fondamentale chez le Parti Républicain?

NOTE DH : On appelle ce médecin du Texas : Dr. No. À quoi dit-il non ? Selon lui, il refuse de voter toute mesure qui ne soit pas directement liée à la constitution-- un argument qui reflète un aspect de l'idéologie de l'aile Tea Party. Mais ce constitutionnaliste refuse, depuis le temps de la guerre au Vietnam, toute intervention militaire qui ne soit pas votée par le Congrès parce que cela donne trop de pouvoir à l'exécutif. De fil en aiguille, il est amené à critiquer d'autres mesures qui, selon lui, violent la séparation des pouvoirs, de la création de la Réserve fédérale en 1913 jusqu'aux institutions créées dans les années 30 par le New Deal—mais ce libertaire s'oppose aussi au maintien de la prison de Guantanamo, et insiste sur la liberté de la presse. En un mot, Ron Paul est un libertaire qui refuse d'admettre l'essence contradictoire de sa politique, savoir qu'il veut prendre le pouvoir pour mettre fin au pouvoir.

- 2) C'était la troisième campagne de Ron Paul pour devenir président des États-Unis et probablement sa plus efficace. Mais a-t-il accompli quelque chose? A-t-il aidé sa cause (le libertarianisme) ou encore celle de son parti?

Note DH : Dans le mail qu'il a adressé à ses supporters, Ron Paul dit qu'il ne ferait plus campagne dans les primaires qui restent (dont le Texas et la Californie), mais il encourage ses supporters de poursuivre leurs campagnes au niveau des délégations des états afin d'avoir une influence lors de la convention républicaine à Tampa. C'est là que sera décidée la plateforme du parti. Mais au-delà de cette

convention, Ron Paul se félicite du progrès de ce qu'il appelle « le projet que j'ai commencé il y a 40 ans ». Est-ce qu'il souhaite passer le flambeau à son fils, Rand Paul, sénateur du Kentucky et candidat potentiel en 2016? En tout cas, la question qu'esquive cet idéologue de la constitution, c'est le report qu'auront ses fidèles avec les activistes du Tea Party qui se disent de tout aussi fervents défenseurs du document fondateur de la république... mais qui sont portés aussi, et peut-être surtout, par une vision religieuse des fondements du politique?

3) Vous l'avez dit, Ron Paul s'appuie beaucoup sur la constitution américaine pour défendre ses positions politiques. Mais à l'opposé du spectre américain, Barack Obama le fait aussi dans la question des mariages gais : il se base sur une application égale des droits constitutionnels... comme le faisait Lyndon Johnson avec les droits civiques des noirs dans les années '60!

NOTE DH : Vous avez raison d'invoquer Lyndon Johnson; mais il faut se souvenir du fait que Johnson disait qu'en paraphant cette loi, il condamnait le parti démocrate à passer une génération dans le désert politique. Mais pour comprendre la portée politique potentielle du choix de Barack Obama, il faut revenir encore plus loin dans l'histoire des États-Unis. À la fin de la Guerre civile, en 1865, l'Amérique a voté le 13^e amendement à la Constitution qui abolissait la « servitude involontaire », autrement dit, l'esclavage. Mais cet amendement ne comportait pas de décrets d'application ; et on a dû constater que la liberté privée, ou négative, n'avait pas de portée sans des lois publiques, positives, qui en assureraient la réalité. Donc, 3 ans plus tard, il a fallu voter le 14^e amendement pour assurer la protection égale de tout citoyen et garantir que celle-ci serait appliquée de façon égale, ce qu'on appelle ici le « due process ».

Cette phrase, le « due process » eut des implications plus tard lorsque le 14^e amendement fut interprété par la Cour suprême comme l'assurance de la suprématie des lois nationales sur celles que peuvent voter l'un ou l'autre état fédéré—par exemple, dans les questions raciales, des lois ségrégationnistes. Dans le cas présent, à la lumière du fait que plus de 30 états ont voté une interdiction du mariage gai, une loi fédérale surdéterminerait les lois particulières de l'un ou de l'autre état.

4) Ne pensez-vous qu'il est exagéré de comparer la libération des esclaves au mariage gai ?

NOTE DH : On en verra la portée non seulement en novembre 2012, mais bien au delà. En tous les cas, ceux qui disent qu'« ils » -- les gais et lesbiennes—pouvaient déjà faire ce qu'ils veulent dans le privé, et qu'ils peuvent même légaliser leurs rapports par des unions privées ou par des PACS, oublient deux choses : d'abord, que la loi publique met fin à l'arbitraire souvent confus et fragile des arrangements sociaux privés ; et ensuite qu'au delà de la liberté subjective et individuelle, la *reconnaissance* publique est constitutive de la citoyenneté dans une société moderne. Au delà des droits de l'homme, il s'agit de retrouver les droits du citoyen.